



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E195102

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2026

ÉDITÉ LE 13/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/02/2021
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 09/03/2023
2 000

Raison sociale : SNOTEK

33 RUE DU CALVAIRE
68700 ASPACH LE BAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2021B01178

Téléphone : 03 89 75 42 47
Portable : 06 38 08 23 83

Fax :

Siret : 903 565 679 00011

Code NACE : 4322A

Site Internet : www.snotek.fr

Numéro caisse de congés payés : 4740118-001-

E-mail : nicolas.marchand@marni-energy.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :
MARCHAND NICOLAS PRÉSIDENT

AXA ASSURANCES IARD 0000010759715004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010759715004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/02/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/02/2025
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/02/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/04/2022
o Ventilation mécanique	03/02/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	05/11/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.